

ATLAS TOME 3

LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE RÉGIONAL



Armature territoriale



Mobilité et transport



Développement
numérique



Économie, tourisme,
culture, patrimoine



Environnement



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

**ATLAS CARTOGRAPHIQUE
DE LA RÉGION NORMANDIE**

ÉDITORIAL

Face aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui touchent les territoires, la Normandie peut s'appuyer sur la force de son maillage territorial et ses atouts patrimoniaux, qui sont des facteurs de développement et d'attractivité, mais aussi d'adaptabilité et de résilience. Issues en grande partie des travaux du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire), la vingtaine de cartes présentées dans ce troisième tome de l'atlas cartographique de la Région Normandie visent à mettre en évidence différentes caractéristiques du territoire normand, de son organisation spatiale, de ses réseaux de transport, de ses infrastructures numériques, de ses atouts patrimoniaux et environnementaux, mais aussi des éléments de vulnérabilité. Je souhaite que ces cartes continuent d'alimenter notre réflexion commune sur la Normandie, en appui de nos politiques et de nos projets, et vous invite à les découvrir.

Hervé MORIN
Président de la Région Normandie

SOMMAIRE

1. La force du maillage du territoire normand	9	2. Les enjeux de l’attractivité normande	23
Armature territoriale	10	Éco, tourisme, culture, patrimoine, formation, services	24
Armature urbaine 2018	11	Les sites touristiques majeurs liés à la Normandie médiévale	26
Zonage des aires urbaines 2010	12	Axe Seine – Un axe connecté à la façade maritime	27
Stratégie régionale de développement des territoires – Villes moyennes et bourgs structurants	13	Les résidences secondaires et ports de plaisance - 2014	28
		Entreprises du patrimoine vivant	29
Mobilité et transport	14	Terroirs et savoir-faire – Les appellations d’origine normande	30
Autorités organisatrices de mobilité (AOM) au 1er janvier 2017	15		
Réseaux de transport 2018	16	Environnement	31
Infrastructures routières – Les itinéraires d’intérêt régional	17	Les territoires normands vulnérables – Inondations et risques technologiques	33
Réseau de transport régional – Liaisons ferroviaires et routières de transport public	18	État et vulnérabilité de la ressource en eau – Bassin Seine Normandie	34
		La Normandie, quatre parcs naturels régionaux	35
Développement numérique	19	SRADDET – Préservation de la biodiversité	36
Part des locaux éligibles – fibres optique (FTTH)	20		
Couverture 4G en Normandie – Juin 2018	21		
La Normandie connectée – Les espaces publics numériques et tiers-lieux Normandie	22		

1. La force du maillage du territoire normand

ARMATURE TERRITORIALE

La Normandie est composée d'un maillage de trois grandes agglomérations et d'un réseau dense de villes moyennes et de centres bourgs. Ce réseau dessine une armature territoriale, irriguant l'ensemble du territoire en matière de pôles de vie, d'équipements et de services de proximité. Avec 112 habitants au km², la densité de la population est légèrement inférieure à la moyenne de la France métropolitaine de 118 habitants au km². 33 % des Normands vivent dans des communes de plus de 10 000 habitants contre 48,4 % de la population au niveau national.

L'armature urbaine

La Normandie ne compte qu'une seule métropole, celle de Rouen, au sens de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM, définissant le statut des agglomérations de plus de 400 000 habitants. La transformation en communauté urbaine des deux agglomérations du Havre et de Caen aboutira à un niveau d'intégration proche de celui de la Métropole de Rouen. « Caen – Rouen – Le Havre » forment ainsi un ensemble urbain, représentant un pôle d'attractivité pour le développement de la Normandie.

Un ensemble de « moyens pôles » viennent dynamiser l'ensemble du territoire ; ils se répartissent sur la quasi-intégralité de la Normandie et jouent un rôle « moteur » dans l'économie régionale.

A plus petite échelle, un semis de petites villes et bourgs ruraux structurent le territoire, permettant à l'ensemble des habitants de disposer d'un accès de bonne qualité aux équipements et services de la vie courante. Seul 2,3 % des Normands sont à plus de 7 minutes en voiture d'un service de proximité (3 % en France métropolitaine).

Le zonage des aires urbaines

Selon la définition de l'Insee, une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave. Cette aire est constituée par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

En dehors des grands pôles, les autres aires urbaines présentent

les mêmes caractéristiques de continuité géographique et comprennent des communes périurbaines avec un nombre plus faible d'emplois. Les « moyennes aires » ou moyens pôles comptabilisent entre 5 000 à 10 000 emplois alors que les « petites aires urbaines » ou petits pôles concentrent entre 1 500 à 5 000 emplois.

En Normandie, trois habitants sur quatre habitent dans l'une des 20 grandes aires urbaines (GAU) qui structurent le territoire. Les trois grandes aires urbaines de Rouen, du Havre et de Caen, représentent 30 % de la population normande avec 984 151 habitants. Ces espaces densément urbains sont les « locomotives » pour l'ensemble de la Normandie. Ces territoires concentrent plus qu'ailleurs des emplois à caractère dit « stratégique ».

L'éclatement du système métropolitain normand en trois pôles accroît la consommation de nouveaux espaces avec le développement du commerce, des activités, des équipements et de l'habitat sur des territoires toujours plus éloignés des centres urbains. L'étalement urbain a aussi pour corollaire la diffusion de l'économie dans les territoires périphériques périurbains et ruraux.

L'organisation des aires urbaines en Normandie révèle, par ailleurs, la forte influence de l'aire urbaine de Paris sur les franges franciliennes du territoire normand, situées principalement à l'Est de l'Eure et de la Seine-Maritime.

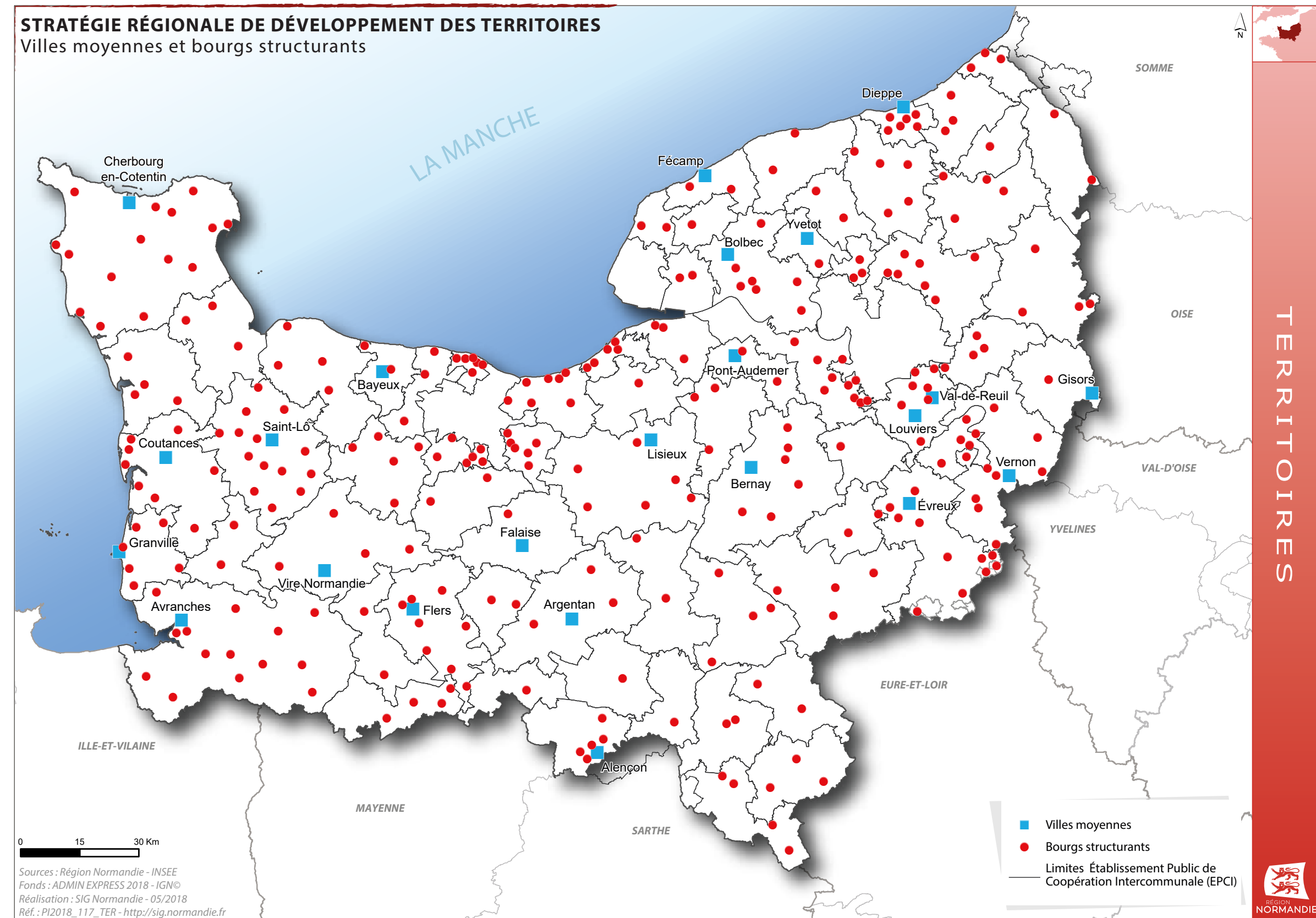
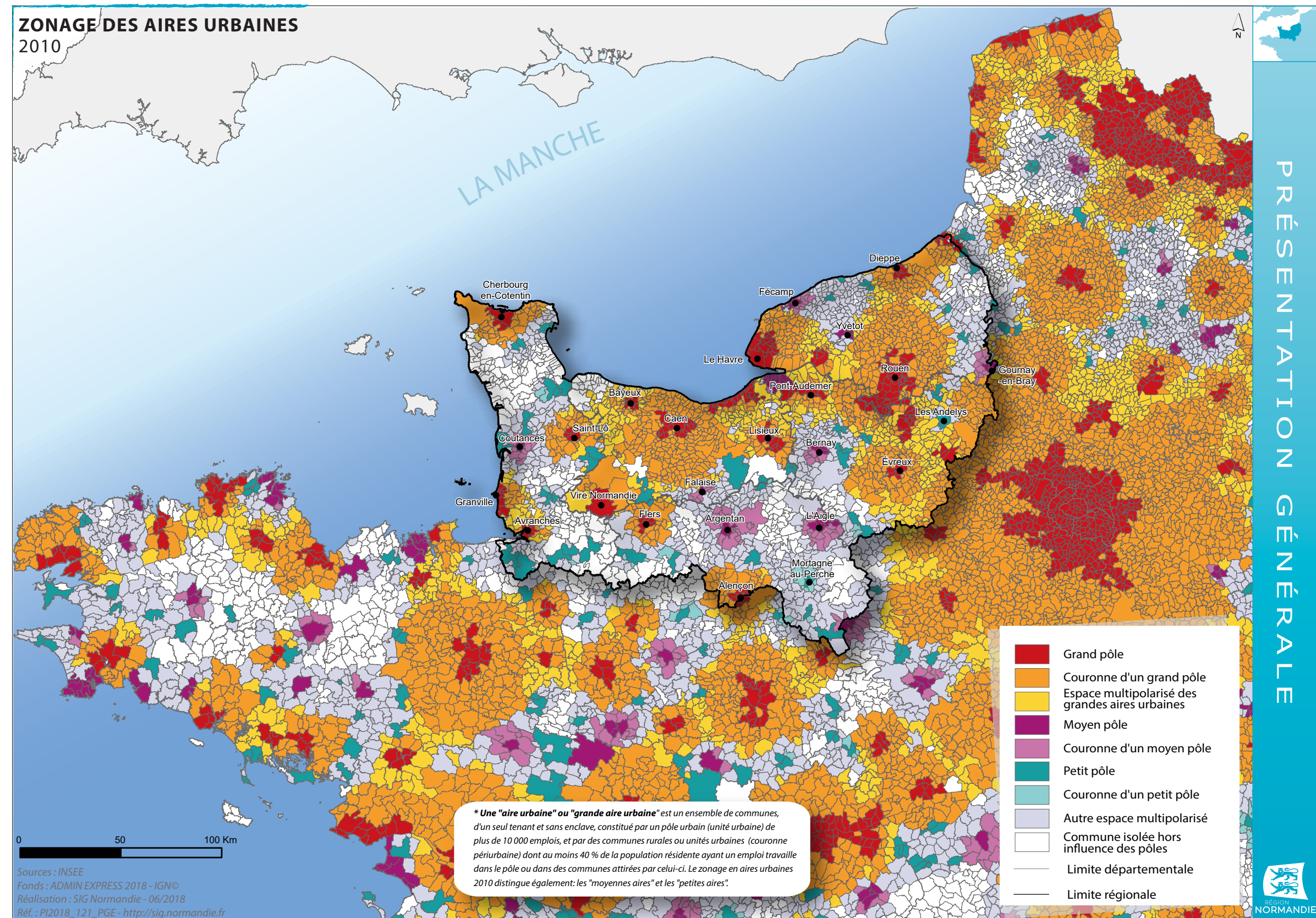
La stratégie régionale de développement des territoires

La Région accompagne un aménagement équilibré du territoire, notamment à travers les actions financées dans le cadre des contrats de territoire signés avec les intercommunalités. Afin de redynamiser plus spécifiquement les villes moyennes, la Région a adopté un programme d'actions ouvert à 23 villes moyennes leur permettant de bénéficier d'une bonification des financements régionaux pour les projets identifiés dans le cadre de cette contractualisation.

En parallèle, la Région intervient également à travers un plan d'actions pour les centre-bourgs et villes moyennes, mené avec l'Établissement public foncier de Normandie, pour répondre à leurs enjeux en matière de foncier, de résorption de friches, de réhabilitation de l'habitat, d'amélioration de l'accès aux services et aux commerces, etc.

ARMATURE URBAINE 2018





MOBILITÉ ET TRANSPORT

Avec une façade maritime ouverte sur la mer la plus fréquentée du globe et une forte interconnexion avec la région parisienne, la Normandie bénéficie d'une position géographique européenne stratégique à proximité des capitales de Paris, Londres et Bruxelles. Elle comprend un réseau d'infrastructures et de réseaux de transports denses et très fréquentés, maillant son territoire d'Ouest en Est et la reliant également avec les autres régions limitrophes de l'arc Manche.

Autorités organisatrices de mobilité (AOM)

Les autorités organisatrices de mobilité (AOM) sont les communes, leurs groupements et les syndicats mixtes de transport, qui ont compétence pour organiser la mobilité dans leur ressort territorial. Certaines intercommunalités exercent cette compétence de manière obligatoire, telles que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération. Les communautés de communes peuvent, selon le souhait de leurs membres, choisir de ne pas se doter de cette compétence ou l'exercer en tout ou partie.

En Normandie, elles correspondent principalement aux agglomérations et villes où existe un service de transport public régulier par bus et tramway.

Les AOM concourent, par ailleurs, au développement des modes actifs (marche, vélo...) et des usages partagés de véhicules (autopartage, covoiturage).

Réseaux de transport

Les réseaux de communication routiers, ferroviaires, fluviaux et maritimes irriguent l'ensemble du territoire normand avec néanmoins une forte concentration des dessertes et des trafics sur l'axe Seine, liée notamment à la présence des deux grands ports maritimes du Havre et de Rouen.

Le réseau routier (714 km d'autoroutes) relie la Normandie à l'Europe : de Bruxelles à Madrid via l'Île-de-France ou par « l'autoroute des estuaires ». Cinq gares maritimes proposent, par ailleurs, des liaisons régulières transmanche ou vers les îles anglo-normandes.

La Normandie compte cinq aéroports : Cherbourg-Maupertus,

Caen-Carpiquet, Deauville, Le Havre et Rouen. Une démarche de rapprochement entre les aéroports de Caen, Deauville, Le Havre et Rouen a été engagée en 2016 par la Région, afin de rendre l'offre aéroportuaire normande plus lisible et d'améliorer la desserte aérienne de la Normandie.

Infrastructures routières – Les itinéraires d'intérêt régional

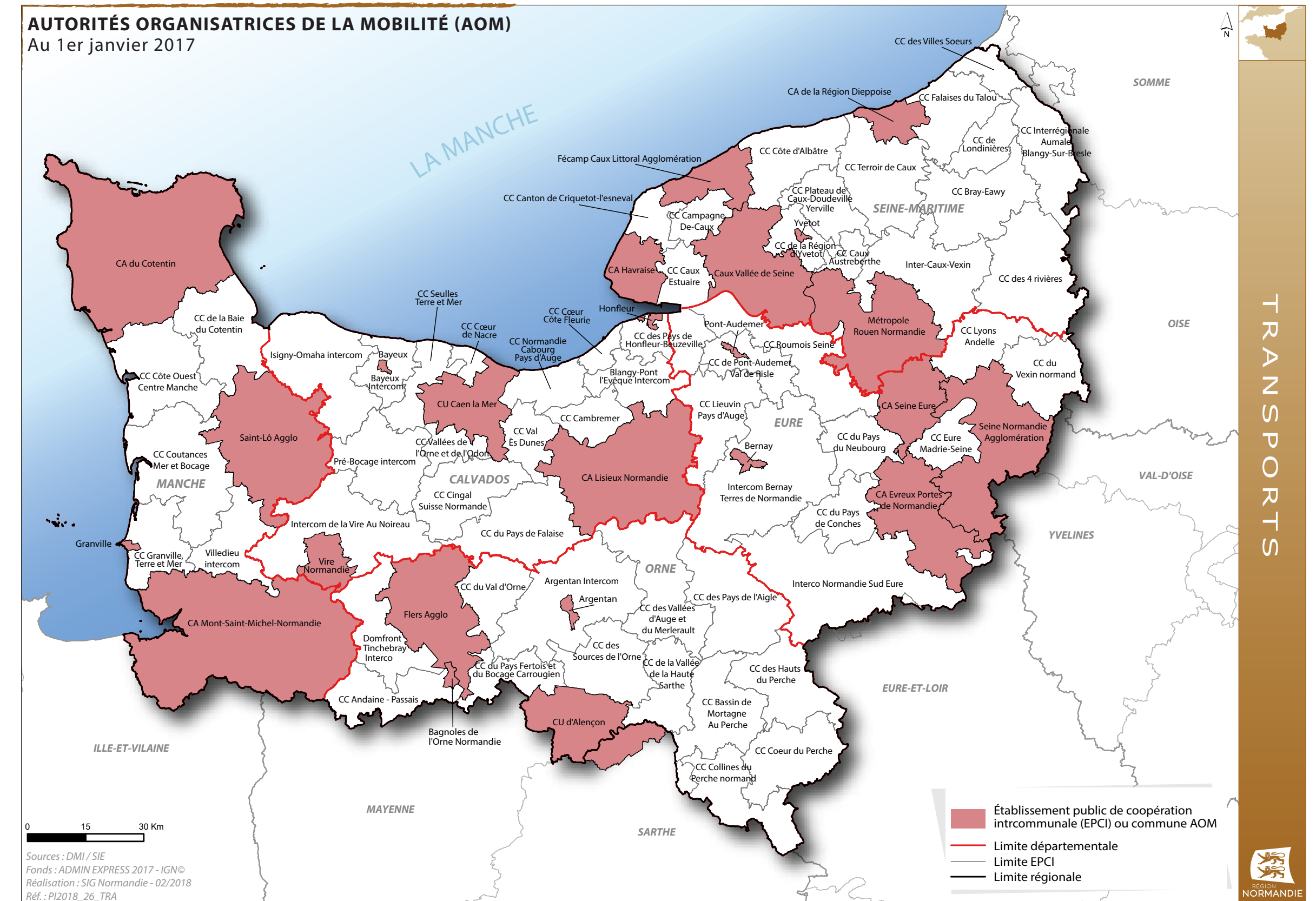
Dans le cadre de l'élaboration de son futur Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document cadre stratégique, instauré par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe, la Région Normandie a identifié les voies et les axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional. Selon la loi NOTRe, ces itinéraires seront pris en compte notamment par les Départements, dans le cadre de leurs interventions, pour garantir la cohérence et l'efficacité du réseau routier, ainsi que la sécurité des usagers.

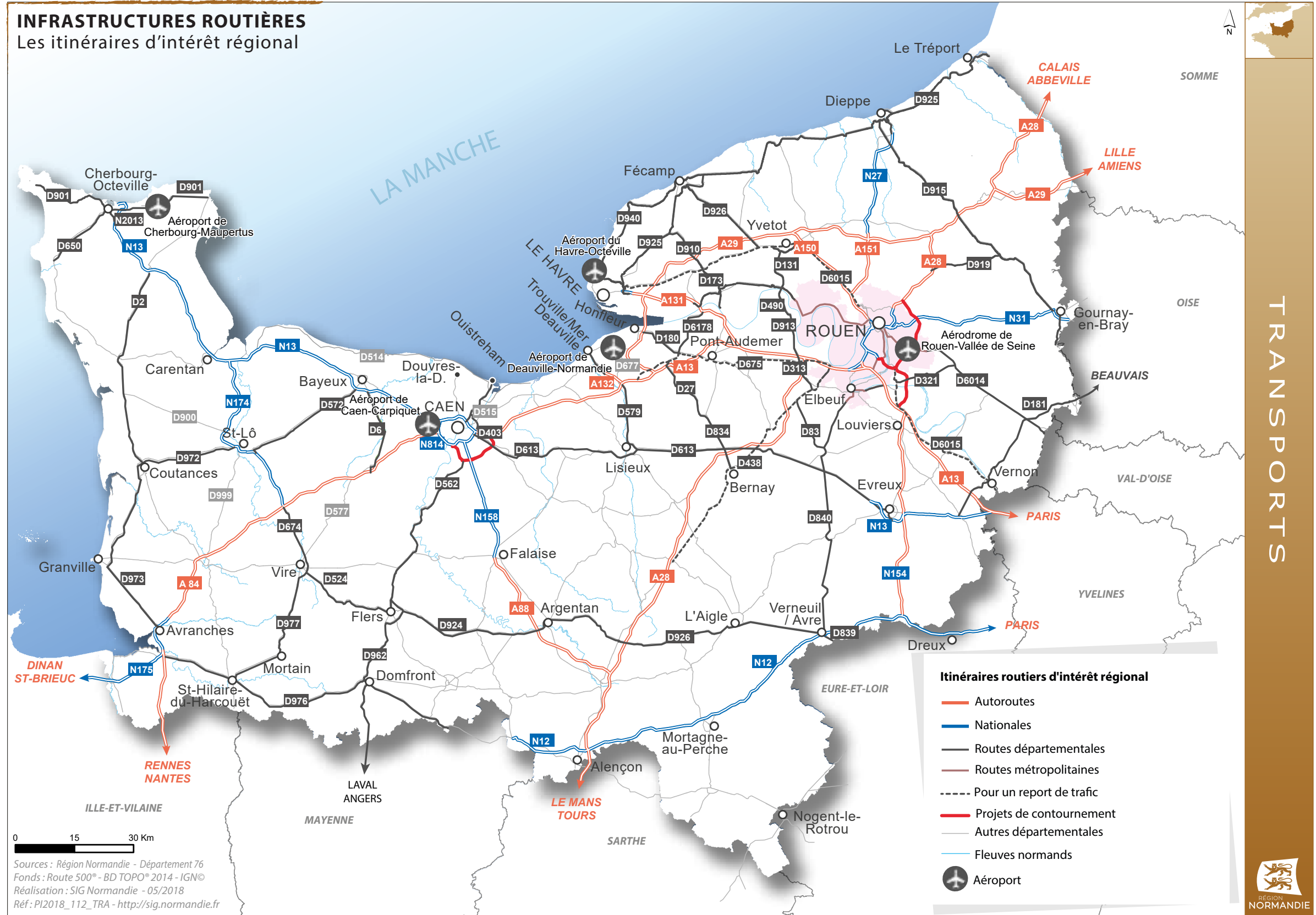
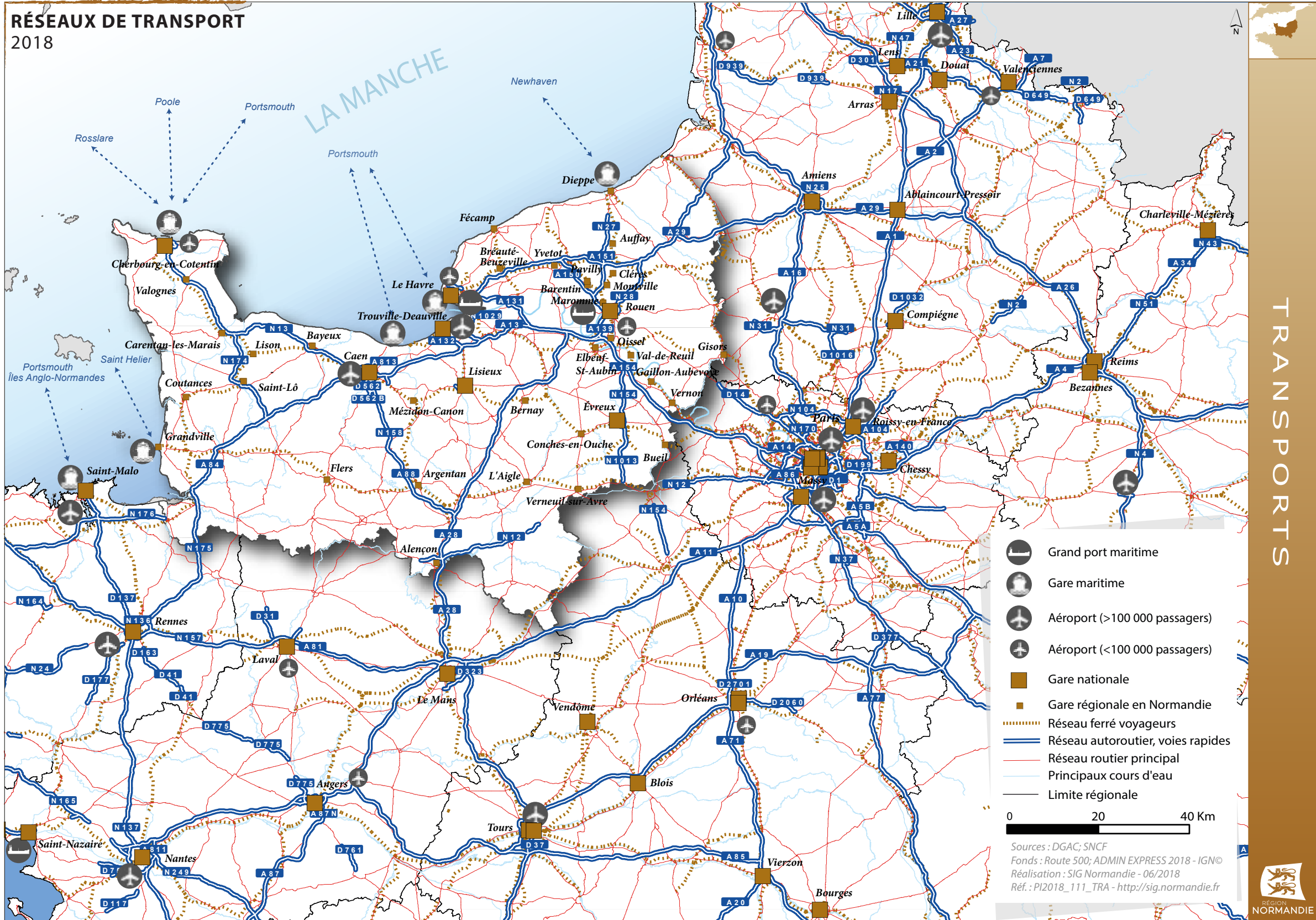
Réseau de transport régional – Liaisons ferroviaires et routières de transport public

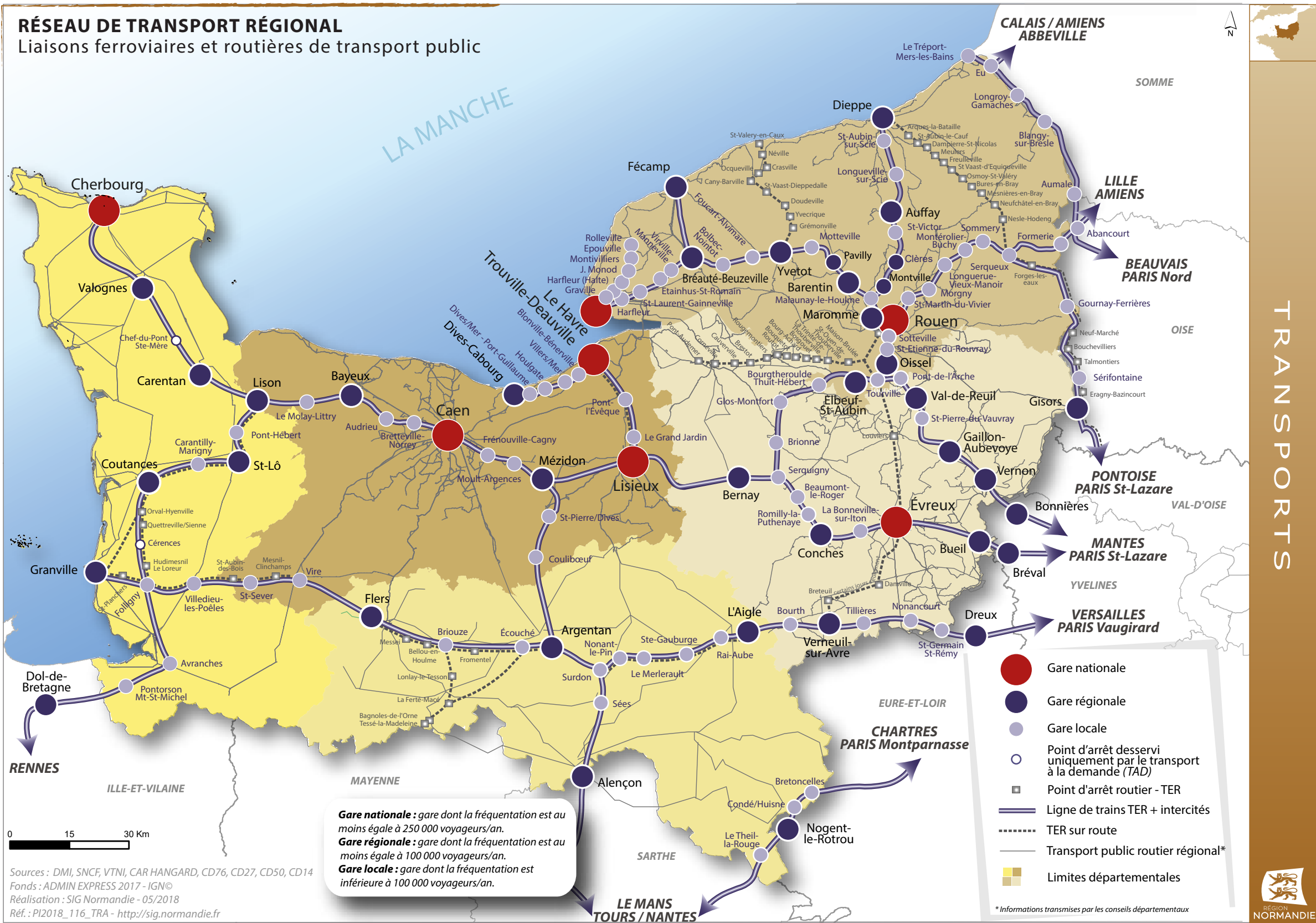
Les principales liaisons ferroviaires correspondent aux cinq lignes Intercités, reliant Paris à la Normandie. Leur gestion sera transférée par l'État à la Région à l'horizon 2020.

Le réseau de transport public formé par les lignes ferroviaires TER, les lignes TER sur route et des lignes de transports interurbains permet une desserte relativement dense, notamment en points d'arrêt, du territoire régional.

La Région est depuis le 1^{er} septembre 2017 en charge des transports scolaires, des lignes régulières en autocar et des navettes à la demande, compétences transférées des Départements avec la loi NOTRe.







DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

L'aménagement numérique du territoire constitue un enjeu d'attractivité résidentielle, de compétitivité économique de la Normandie et également d'équité d'accès à une couverture numérique satisfaisante pour l'ensemble des Normands.

Le numérique est utilisé dans tous les domaines de la vie quotidienne et des activités économiques. Il a provoqué des changements profonds dans les rapports aux autres, dans la société, l'économie et les loisirs, l'accès aux services, mais également dans le développement des territoires. Si son utilisation est largement répandue pour la communication, il devient également incontournable dans les domaines du commerce, de la santé, de l'agriculture, des offres de services, de la domotique... Source d'innovation et de recherche, le secteur du numérique est aussi porteur d'emplois. C'est un levier important de la croissance et de la compétitivité.

Couverture numérique en Normandie – Part des locaux éligibles à la fibre optique

La fibre optique représente la solution technologique reine pour permettre l'accès au très haut débit fixe. La carte présentant la part des locaux éligibles à la fibre optique représente les zones géographiques en Normandie qui sont partiellement ou totalement raccordables au réseau fibre optique. Ces territoires sont principalement situés dans les trois principales agglomérations et sur la côte fleurie.

Le déploiement de nouveaux réseaux très haut débit (par la fibre optique, l'ADSL, l'hertzien dont la 4G) est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire. La Région accompagne également le raccordement en fibre optique de sites stratégiques : sites publics (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, établissements scolaires, établissements de santé, ...), sites d'intérêt économique (zones d'activités, points hauts de téléphonie mobile, ...).

Couverture 4G en Normandie

La 4G est l'abréviation pour « quatrième génération de technologies mobile sans-fil ». La couverture en 4G permet notamment aux usagers de la téléphonie mobile d'accéder à haut débit à Internet depuis leur portable.

71,45 % du territoire normand bénéficie d'une couverture en 4G par trois opérateurs de téléphonie mobile. Subsistent, néanmoins, des franges du territoires moins bien desservies, par un seul opérateur ou sans couverture 4G, en zone blanche, au Sud de l'Orne, sur la pointe du Cotentin et dans le pays de Bray en Seine-Maritime.

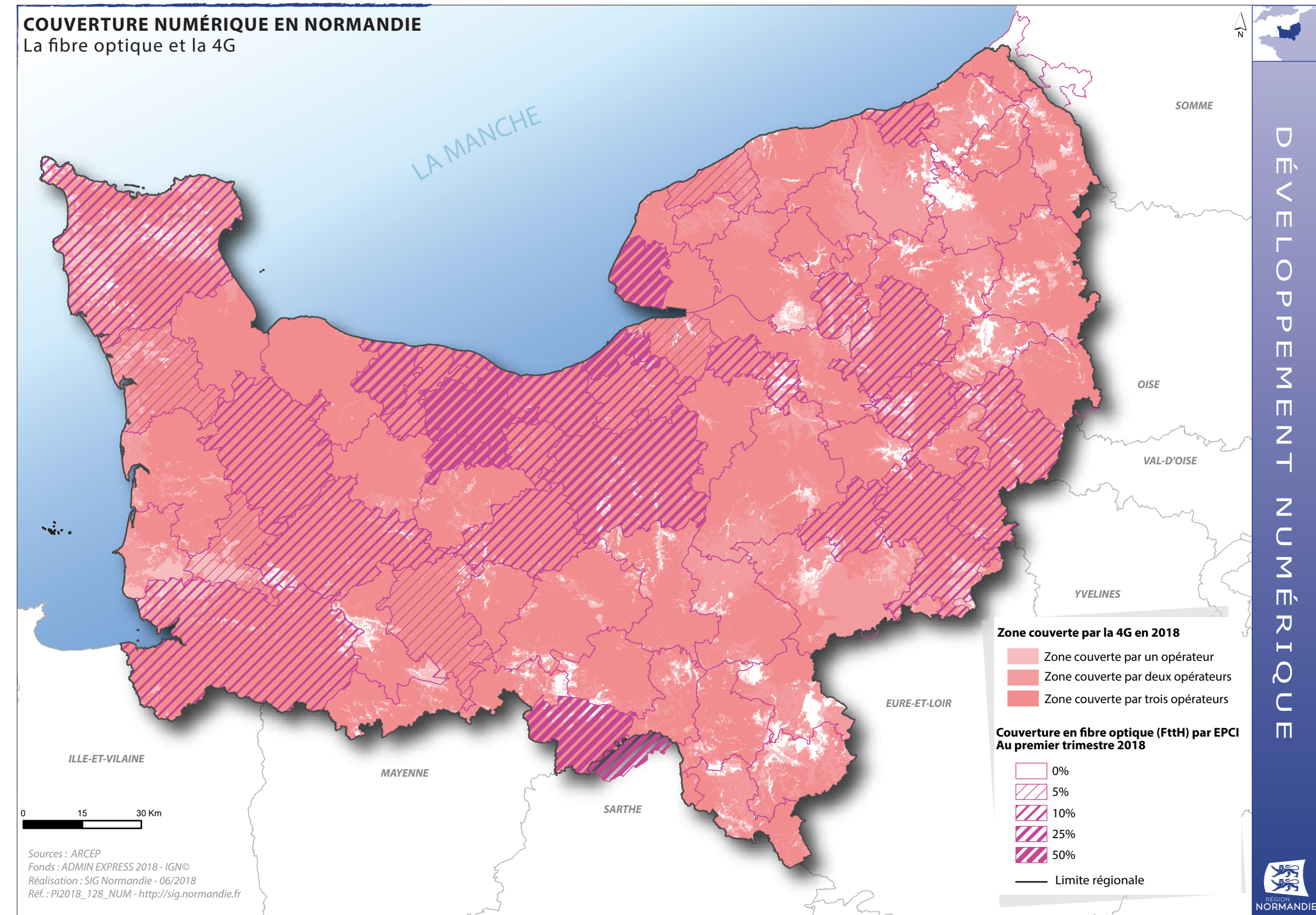
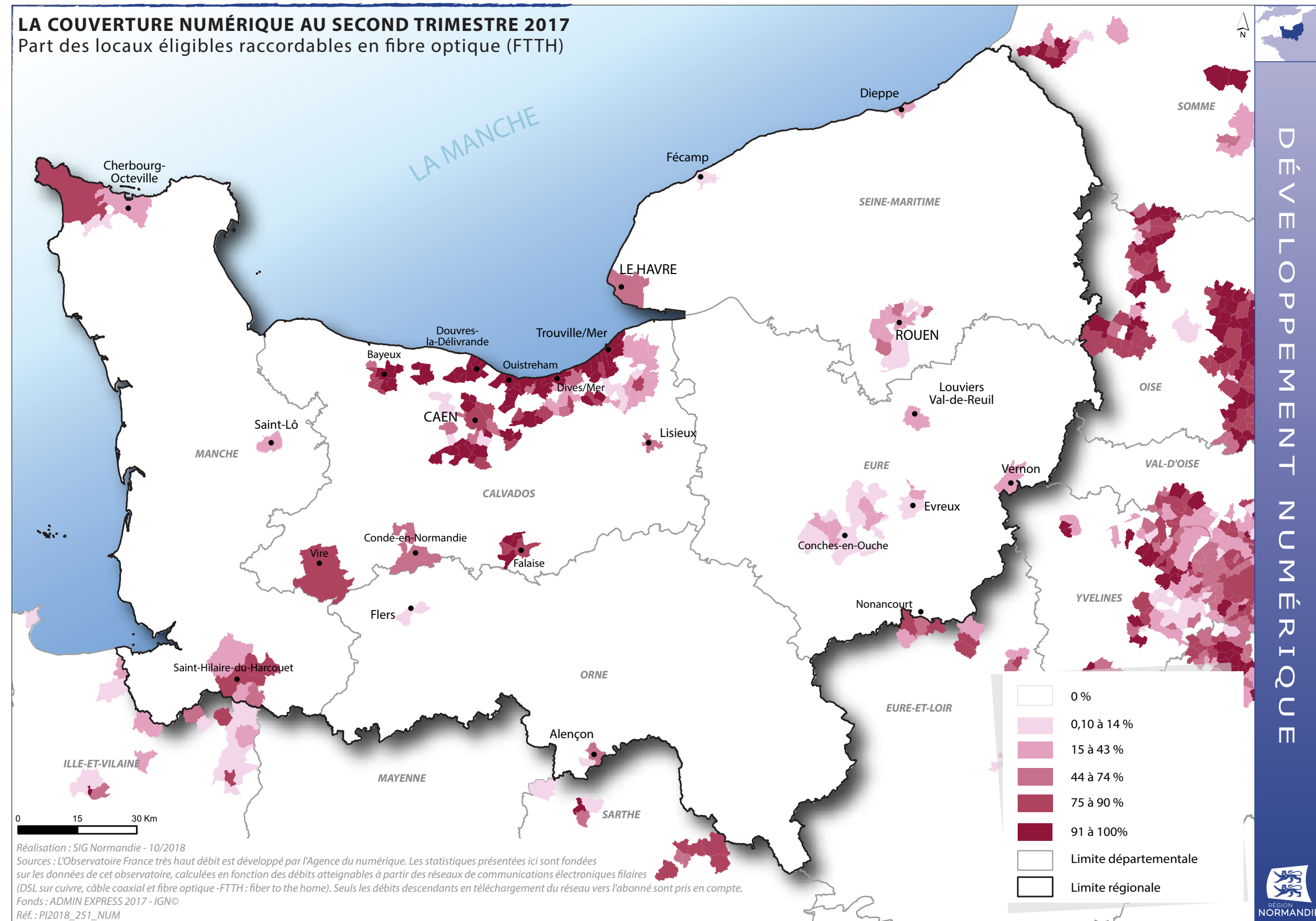
En 2018, le Gouvernement a conclu un accord avec les opérateurs de téléphonie pour améliorer la couverture mobile du territoire national avec comme objectifs, l'amélioration de la couverture mobile, l'éradication des zones blanches et l'accélération de la couverture en 4G des axes de transport dans les prochaines années.

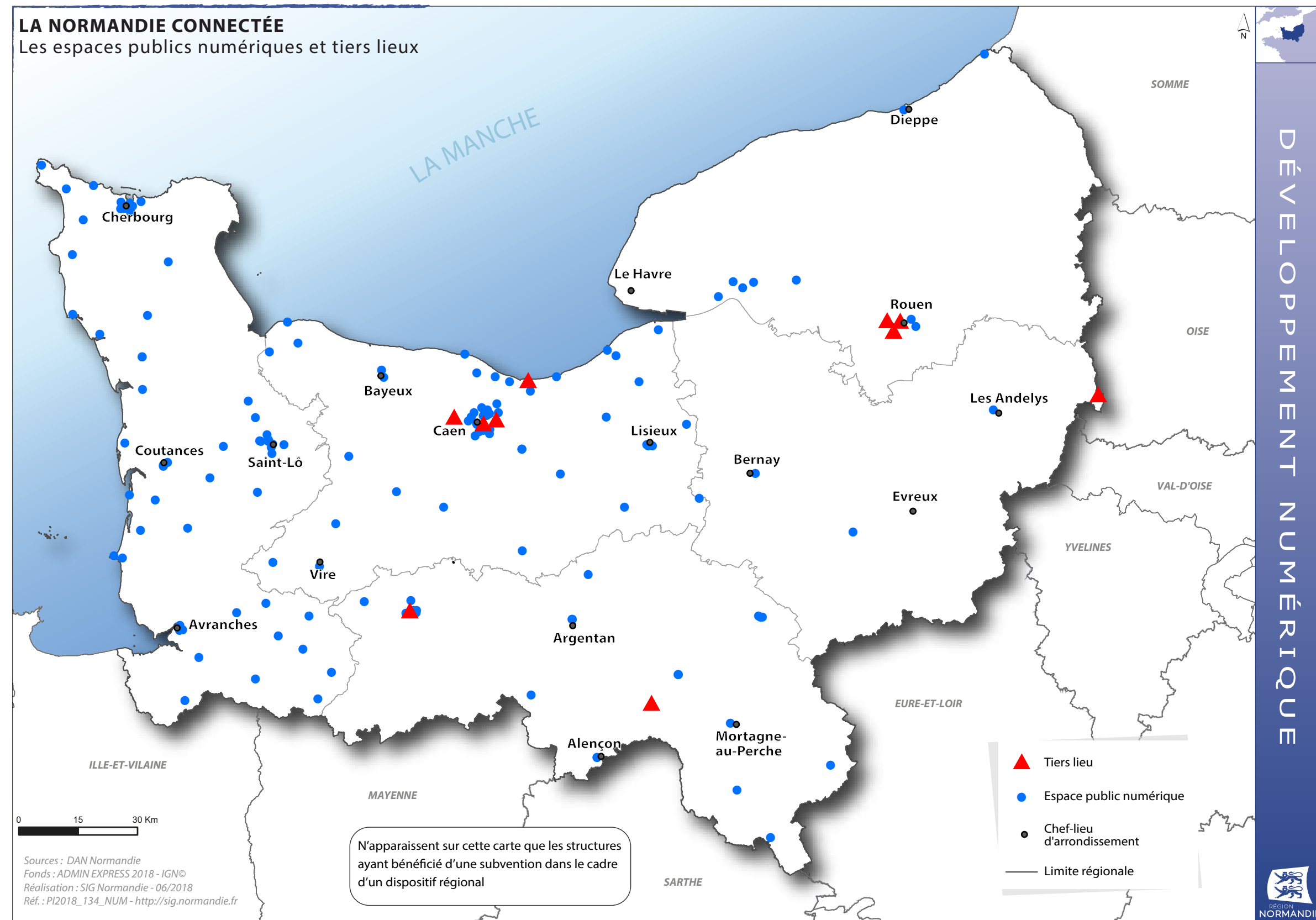
La Normandie connectée – Les espaces ressources numériques en Normandie

Les espaces publics numériques et tiers lieux ont pour objectif de faciliter et de développer la culture et les usages du numérique. Ils constituent un réseau d'espaces ressources numériques voué à se développer sur l'ensemble du territoire normand.

Les espaces publics numériques sont des outils de médiation numérique à destination du grand public. Ils visent à une familiarisation et à un perfectionnement des usages du numérique et à réduire ainsi la fracture numérique. Ils se sont historiquement développés sur le territoire de l'ex-région Basse-Normandie, où ils sont aujourd'hui plus nombreux. La Région a étendu, en 2017, la labellisation de ces centres de ressources à des structures de l'Eure et à la Seine-Maritime.

Les tiers-lieux visent les professionnels en proposant des lieux de travail partagés et collaboratifs aux entreprises individuelles, aux TPE, aux artisans, aux salariés en télétravail, aux travailleurs indépendants, aux associations, mais aussi aux étudiants et demandeurs d'emploi. Ils offrent des services en termes d'accès au numérique, d'espace de co-working ou de télétravail et favorisent le développement de projets innovants. Par leur animation, ils ont vocation à favoriser le partage d'expériences, l'apprentissage des nouvelles technologies et la création de liens physiques dans un monde de plus en plus numérisé dans des locaux d'accueil aussi bien équipés et aménagés que des locaux d'entreprise.





2. Les enjeux de l'attractivité normande

ÉCONOMIE, TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE

Avec 18,7 millions de visites touristiques annuelles, la Normandie est la 8^e région pour les séjours des Français, et la 5^e pour les courts-séjours.

Berceau du tourisme balnéaire, la Normandie est une région touristique et de villégiature disposant de nombreux atouts. Sa façade maritime et sa proximité avec la région parisienne en font un territoire facile d'accès tant par la route que par la mer.

La Normandie concentre 14 % des sites classés français dont des sites médiévaux majeurs. Ses différentes appellations d'origine protégée et ses nombreuses entreprises du patrimoine vivant, pépites de l'économie régionale, contribuent également à l'attractivité et au développement économique de l'ensemble des territoires.

Les sites touristiques majeurs liés à la Normandie médiévale

Les nombreux sites médiévaux présents en Normandie rappellent l'histoire de la création du duché de Normandie, l'épopée de Guillaume le Conquérant avec notamment le château de Falaise, les bâtisseurs d'abbayes, Richard Cœur de Lion avec le Château-Gaillard, ...

La Normandie médiévale regorge de châteaux, cités médiévales, cathédrales et de nombreuses abbayes remarquables, dont les abbayes aux Dames et aux Hommes à Caen, les abbayes de Jumièges, de Saint-Georges de Boscherville et de Saint-Wandrille situées sur les boucles de la Seine, l'Abbaye de Montivilliers, etc.

Deux sites médiévaux figurent au patrimoine mondial de l'Unesco : le Mont Saint-Michel inscrit depuis 1979 et la tapisserie de la Reine Mathilde de Bayeux inscrite depuis 2007 au registre mémoire du Monde.

Axe Seine – Un axe connecté à la façade maritime

Lancé en 2009 par l'État dans le cadre des réflexions sur le Grand Paris, la stratégie de développement de l'axe Seine a pour première ambition de permettre à Paris de demeurer une

ville mondiale en la reliant efficacement à sa façade maritime, à savoir Rouen et Le Havre.

Le développement de la Normandie est fortement corrélé aux liens que la Région entretient avec Paris et l'Île-de-France, hinterland naturel des ports normands. L'axe Seine représente l'un des « couloirs » majeurs de transport de marchandises en Europe, les grands ports du Havre et de Rouen constituant la porte maritime naturelle vers la région parisienne et l'Est de l'Europe. À la Seine, artère fluviale majeure, s'ajoutent les axes autoroutiers et les voies ferrées.

La Normandie bénéficie également d'une position géographique stratégique avec sa façade maritime sur la Manche, sa proximité avec l'Angleterre et également ses liaisons transmanche et ses autres ports d'envergure régionale. Elle se situe ainsi au cœur d'une aire de chalandise de 200 millions de consommateurs.

Les résidences secondaires et ports de plaisance

Les ports de plaisance, tout comme les résidences secondaires, se concentrent sur le littoral du Cotentin et du Calvados. La Manche compte 8 ports de plaisance, le Calvados 10 et la Seine-Maritime 6, comptabilisant, au total avec également les zones de mouillage, 13 825 places pour les plaisanciers en Normandie.

Les résidences secondaires représentent 153 000 logements en Normandie. La densité de résidences secondaires est plus forte sur le littoral et principalement dans le Calvados et également, mais dans une moindre proportion, dans la Manche. Deauville compte ainsi 1 380 résidences secondaires au km² et Cabourg, 1 410 résidences secondaires au km². Ces deux stations balnéaires régionales se placent aux 4^e et 5^e rangs nationaux, derrière trois stations balnéaires de l'Hérault : Valras-Plage, Palavas-les-Flots et la Grande-Motte.

Entreprises du patrimoine vivant

Créé par la loi de 2005 en faveur des PME, le label Entreprises du patrimoine vivant distingue des entreprises françaises qui mettent en œuvre un savoir-faire rare, renommé ou ancestral,

reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, circonscrit à un territoire. La Normandie est reconnue région pilote au niveau national sur la valorisation de ces entreprises. En 2018, 54 sociétés normandes bénéficiaient de ce label.

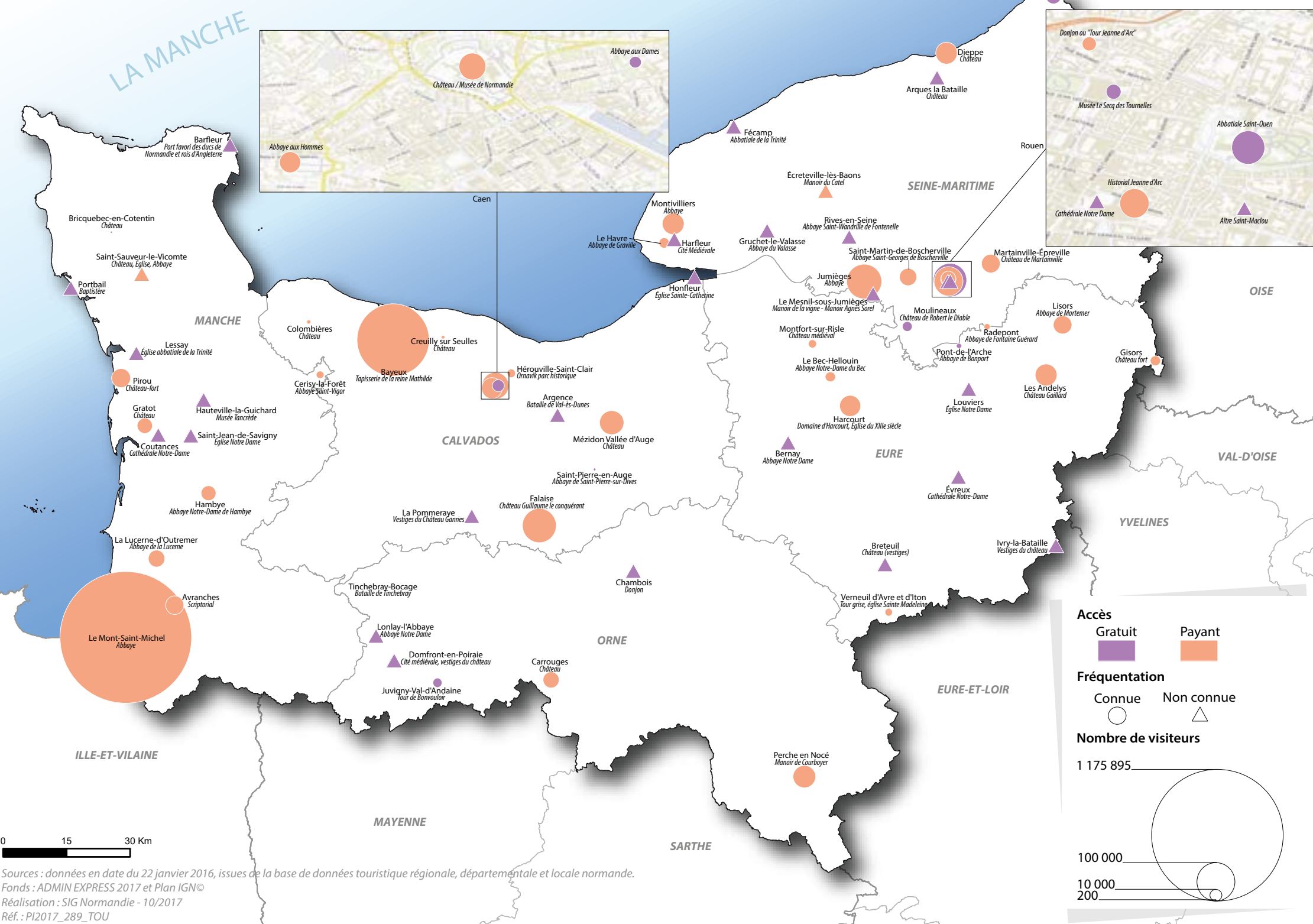
Terroirs et savoir-faire – Les appellations d'origine normande

L'Appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, permet de valoriser et protéger des produits dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique.

La Normandie compte huit AOP, dont cinq pour ses produits laitiers (Camembert, Livarot, Pont l'Évêque, Neufchâtel, beurre et crème d'Isigny) et également pour le pommeau de Normandie, le cidre du Cotentin et la viande d'agneau des prés-salés du Mont-Saint-Michel.

LES SITES TOURISTIQUES MAJEURS LIÉS À LA NORMANDIE MÉDIÉVALE

Fréquentation des sites gratuits et payants



TOURISME



AXE SEINE

Un axe connecté à la façade maritime

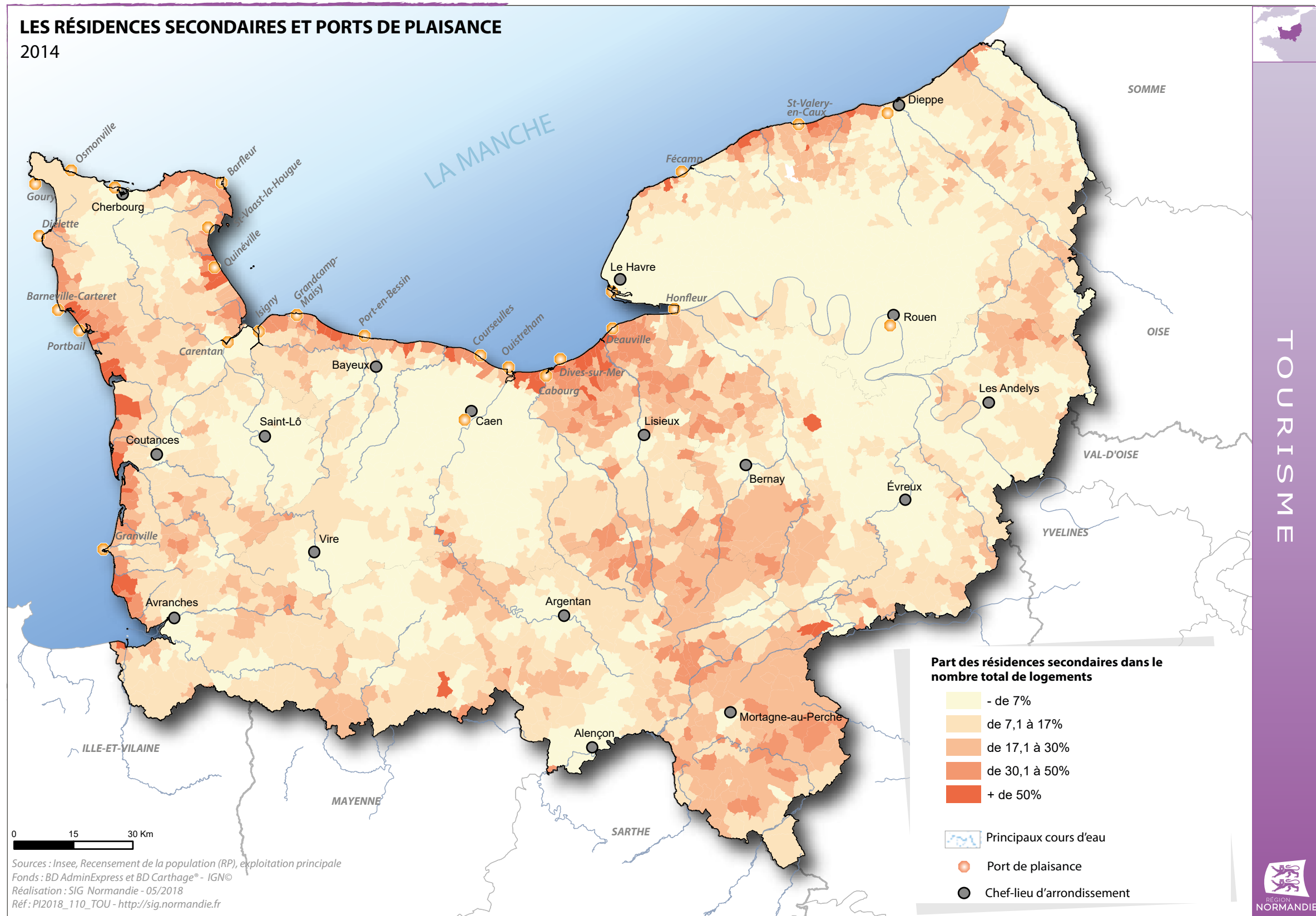


TERRITOIRES



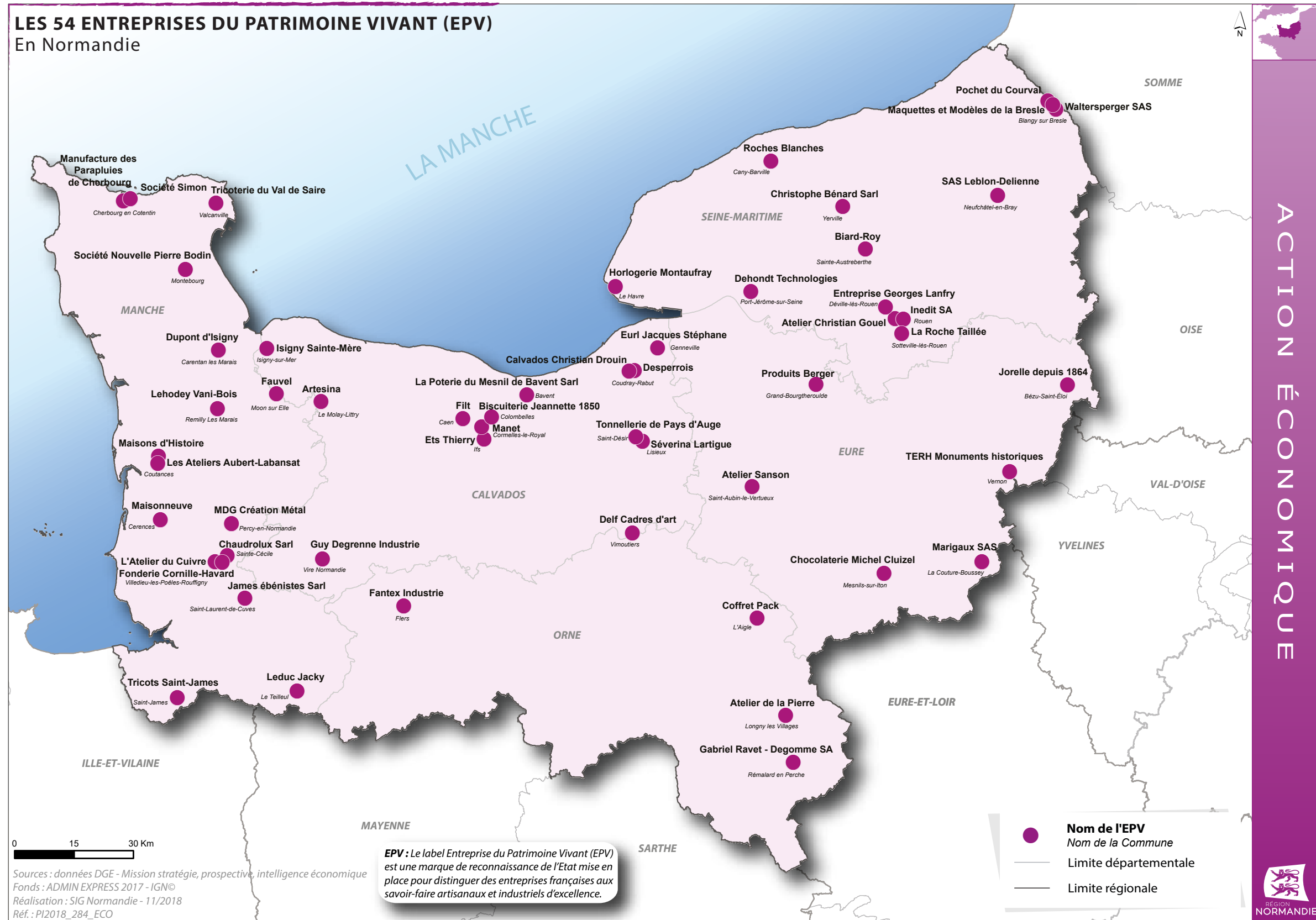
LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET PORTS DE PLAISANCE

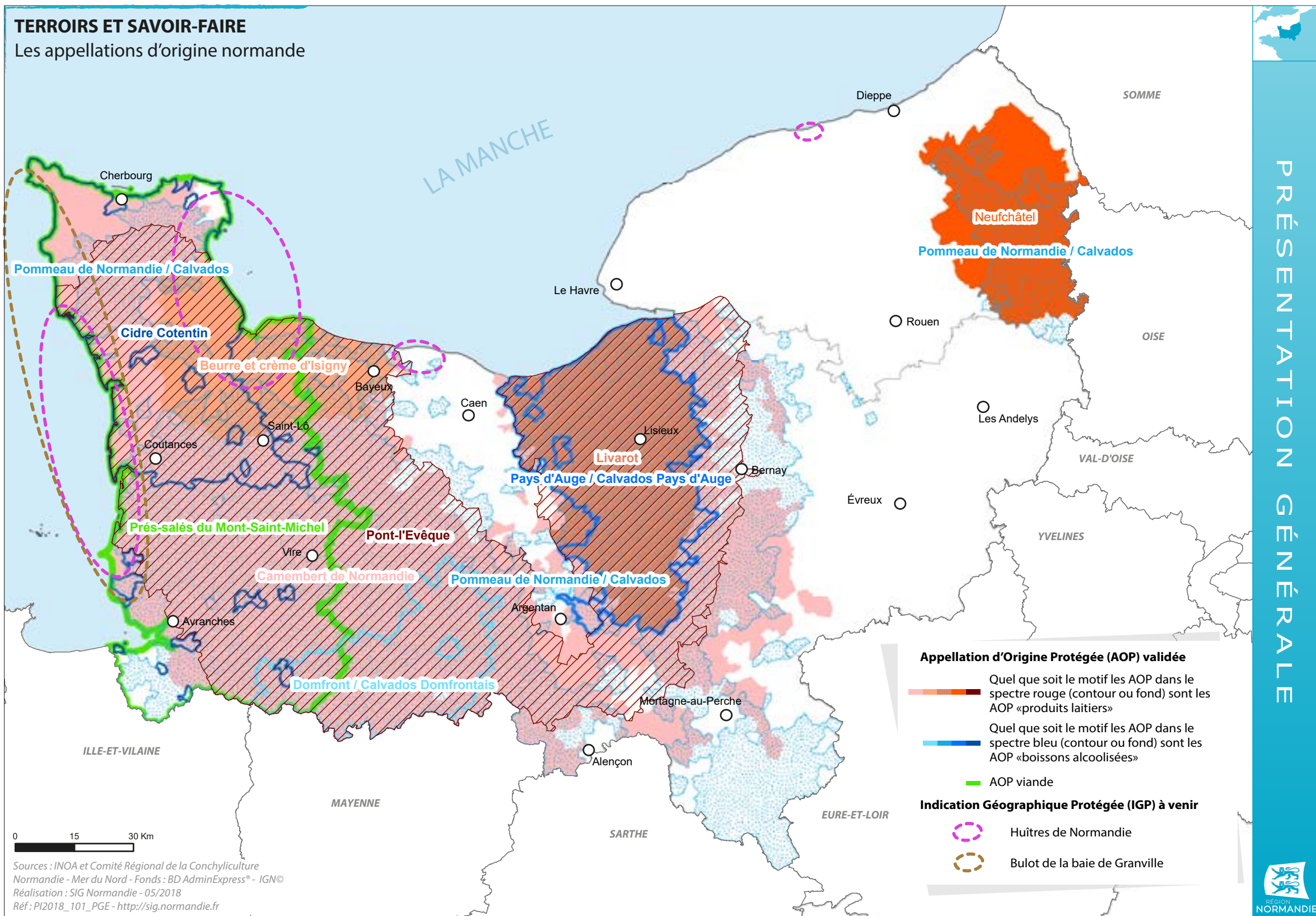
2014



LES 54 ENTREPRISES DU PATRIMOINE VIVANT (EPV)

En Normandie





ENVIRONNEMENT

Avec un littoral important, des paysages diversifiés et de nombreux espaces naturels, la Normandie présente une richesse biologique importante. Le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intègre les schémas régionaux préexistants en matière de cohérence écologique, en matière de climat, d'air et d'énergie, ainsi qu'en matière de prévention et de gestion des déchets. Il définit également les objectifs et les règles en matière d'aménagement durable et équilibré des territoires normands.

Les territoires normands vulnérables – Inondations et risques technologiques

Les Plans de prévention des risques (PPR) ont pour objectif de maîtriser l'urbanisation dans les zones les plus vulnérables. Le PPR identifie les zones à risques et définit les mesures pour réduire les risques courus. En Normandie, 858 communes sont concernées par un PPR.

La Normandie est fortement concernée par les risques d'inondations que ce soit sous forme de ruissellements, de débordements de cours d'eau ou de submersions marines. Ce risque est amplifié par les effets du changement climatique : augmentation des températures, élévation du niveau de la mer, évolution des cycles des précipitations et des tempêtes.

En effet, selon l'observatoire national des effets du changement climatique (ONERC), les hypothèses de hausse du niveau de la Manche se situent entre 0,40 et 2,10 mètres à l'horizon de l'année 2100 par rapport à l'année 2000. Actuellement on enregistre une hausse moyenne du niveau de la mer de l'ordre d'environ 2 millimètres par an.

L'érosion littorale est marquée au niveau aussi bien des côtes basses sableuses, en particulier dans le département de la Manche, que des falaises calcaires en Seine-Maritime. Il peut aller jusqu'à 50 cm par an. Le trait de côte a un caractère mouvant dans le temps et l'espace. Il est soumis tant aux contraintes et dynamiques des systèmes naturels côtiers qu'aux aménagements anthropiques et au niveau de la mer. Le territoire de la Normandie est également soumis à des risques de nature industrielle avec 8 % des sites SEVESO français. Les

établissements relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont également nombreux (1 200 sur le territoire de l'ex-Haute-Normandie dont près des deux tiers en Seine-Maritime). La Normandie est également concernée par les flux de matières dangereuses notamment du gaz naturel et des hydrocarbures.

État et vulnérabilité de la ressource en eau

Les rivières, les lacs, les eaux souterraines et le littoral font l'objet d'une surveillance, pour la Normandie, par l'Agence de l'eau du bassin Seine-Normandie pour la majeure partie de son territoire (87 %) et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une plus petite part. Ces bassins hydrographiques, qui s'étendent bien au-delà de la Normandie, se caractérisent sur son territoire principalement par l'aval du bassin versant et l'estuaire de la Seine, de nombreux fleuves côtiers qui sont situés en Normandie de leur source jusqu'à leur embouchure, ainsi que, pour la moitié sud du département de l'Orne, des têtes de bassins d'affluents de la Loire.

Le réseau hydrographique de la Normandie se partage entre la partie Est située dans le grand bassin parisien, avec un sous-sol calcaire et des ressources en eau potable essentiellement souterraines et la partie Ouest située sur le massif armoricain, avec un chevelu de cours d'eau et d'affluents beaucoup plus dense, des nappes souterraines plus diversifiées et une alimentation en eau potable qui se fait essentiellement par prélèvement sur les eaux de surface.

La qualité de l'eau est exposée à de multiples sources de dégradation. L'état écologique des cours d'eau est sensiblement moyen pour le bassin Seine-Normandie avec une tendance à l'amélioration.

Parcs naturels régionaux

Les quatre parcs naturels régionaux de Normandie recouvrent des territoires ruraux habités, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande richesse, mais dont l'équilibre est fragile. Chaque PNR s'organise donc autour d'un projet concerté de développement durable formalisé par une charte. La Région accompagne les PNR dans la mise en œuvre de leur charte, en particulier pour leurs actions d'innovation et

expérimentations en matière de développement durable (et le transfert de leur expérience vers d'autres territoires ruraux) et pour constituer des territoires vitrines de la Normandie dans les domaines de la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine, ainsi que pour un développement économique basé sur les filières locales.

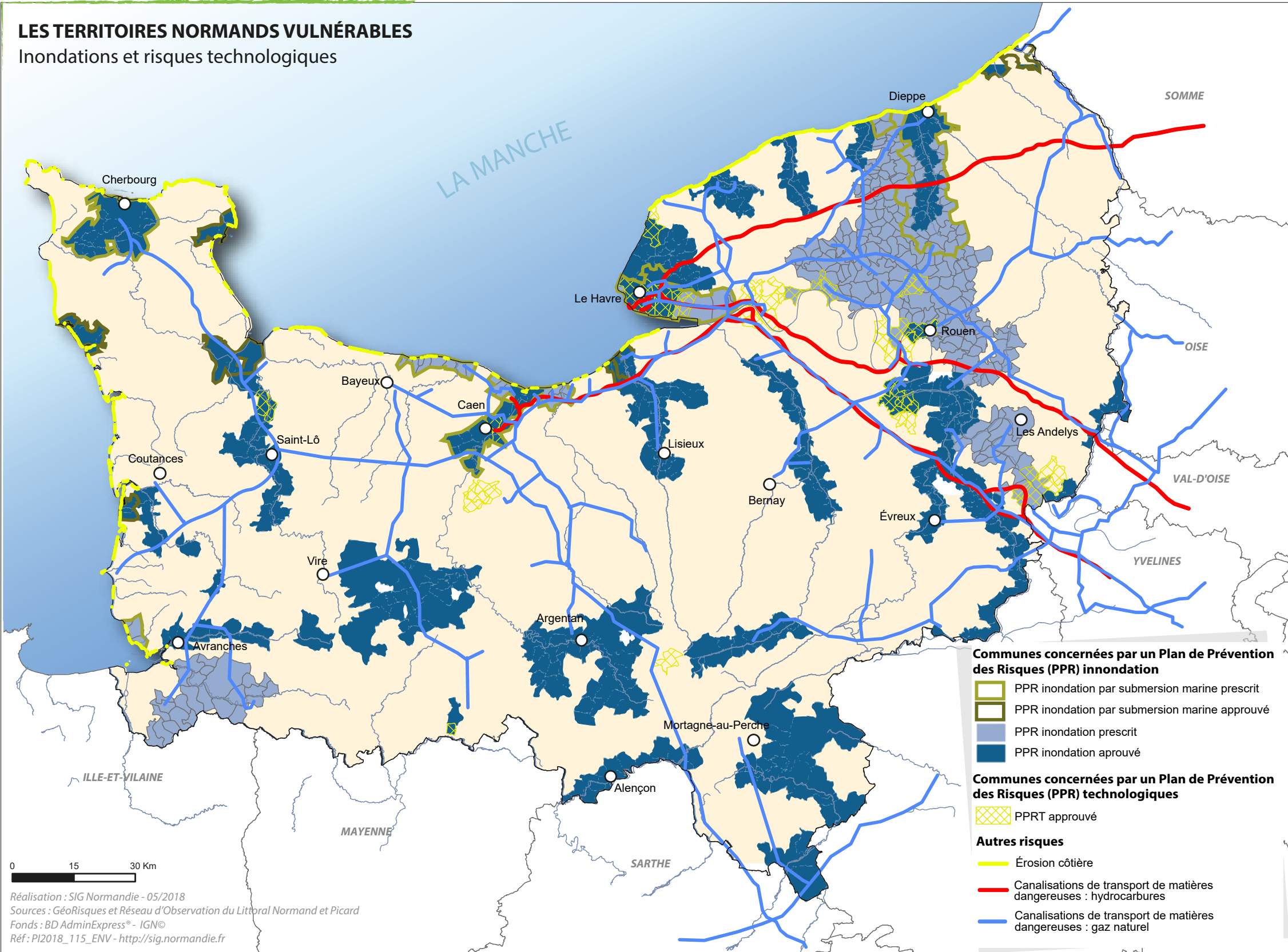
Préservation de la biodiversité

La réalisation, en 2014, des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) de Haute-Normandie et de Basse-Normandie a permis d'identifier une trame verte (milieux secs, milieux boisés, bocage...) et bleue (milieux aquatiques et humides), constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors nécessaire à la mobilité des espèces et à la fonctionnalité de l'ensemble.

Cette trame verte et bleue a été intégrée au SRADDET, ainsi que des actions prioritaires identifiées (par exemple, la nécessité de restaurer certaines continuités écologiques au niveau d'ouvrages et infrastructures constituant des obstacles au déplacement de certaines espèces.

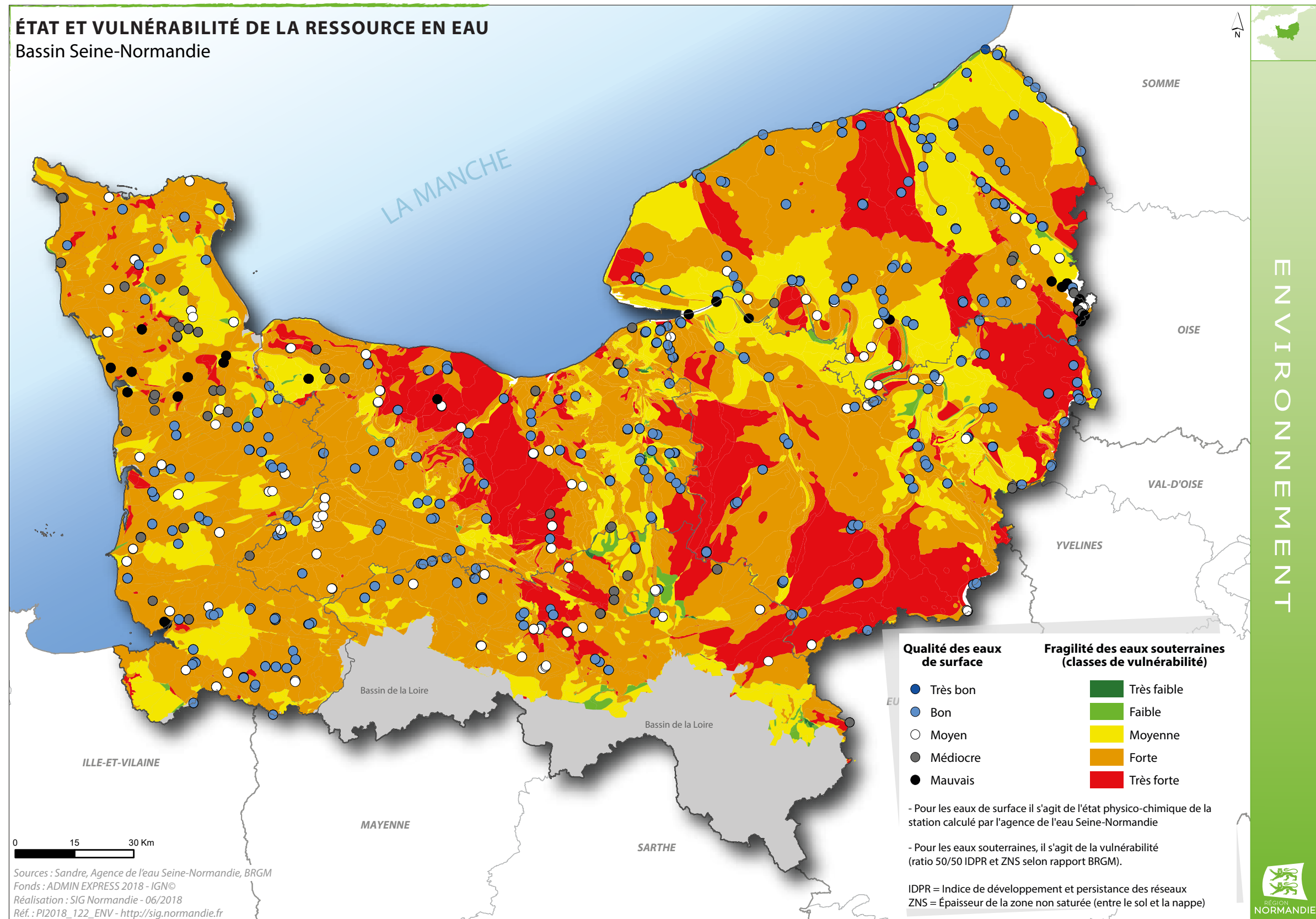
La biodiversité normande, comme celle du territoire national, connaît une importante régression. A titre d'exemple, sur le territoire de l'ex-Haute-Normandie, 29 % de la flore régionale est menacée, soit près d'1 espèce sur 3.

LES TERRITOIRES NORMANDS VULNÉRABLES
Inondations et risques technologiques



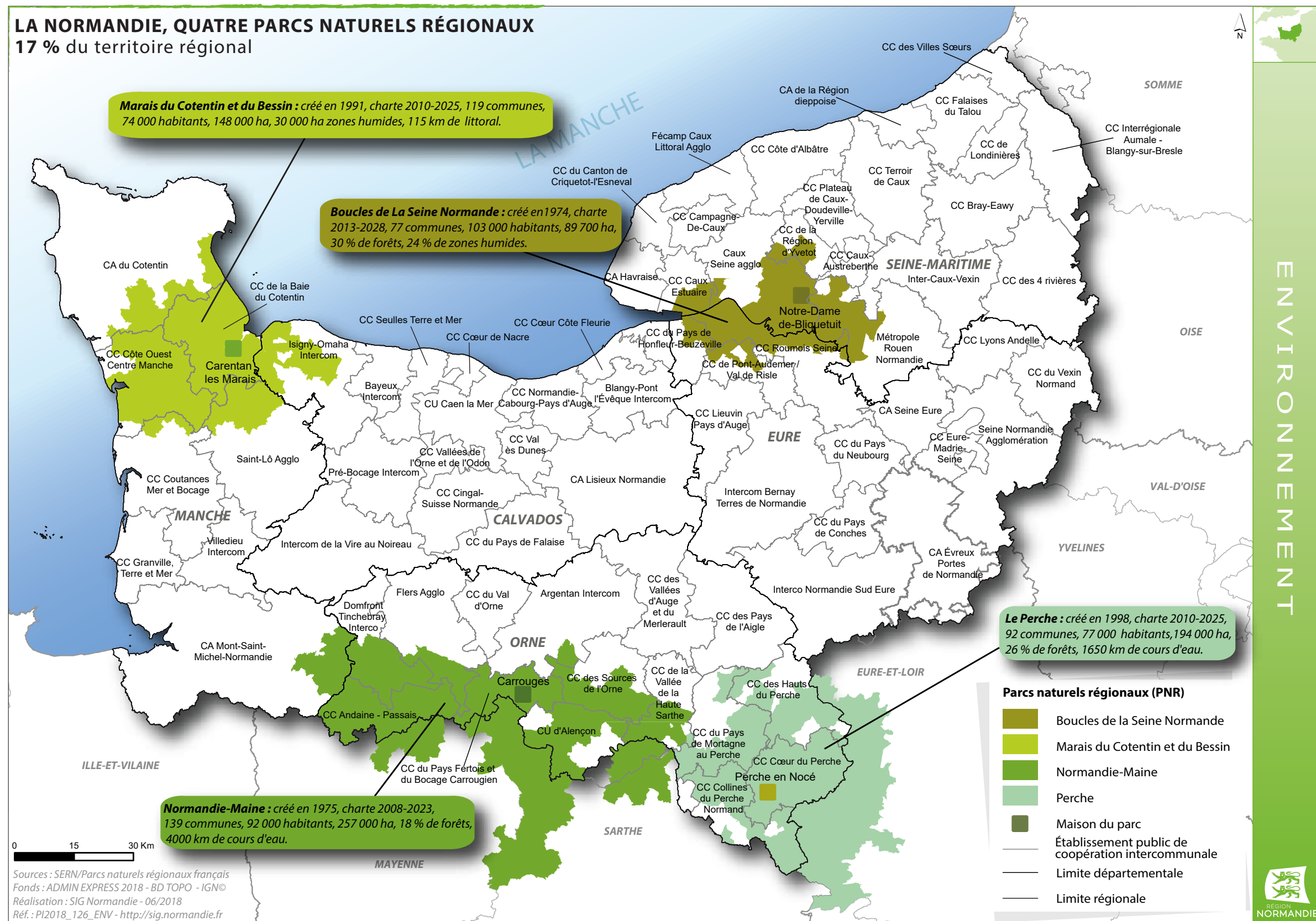
ÉTAT ET VULNÉRABILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

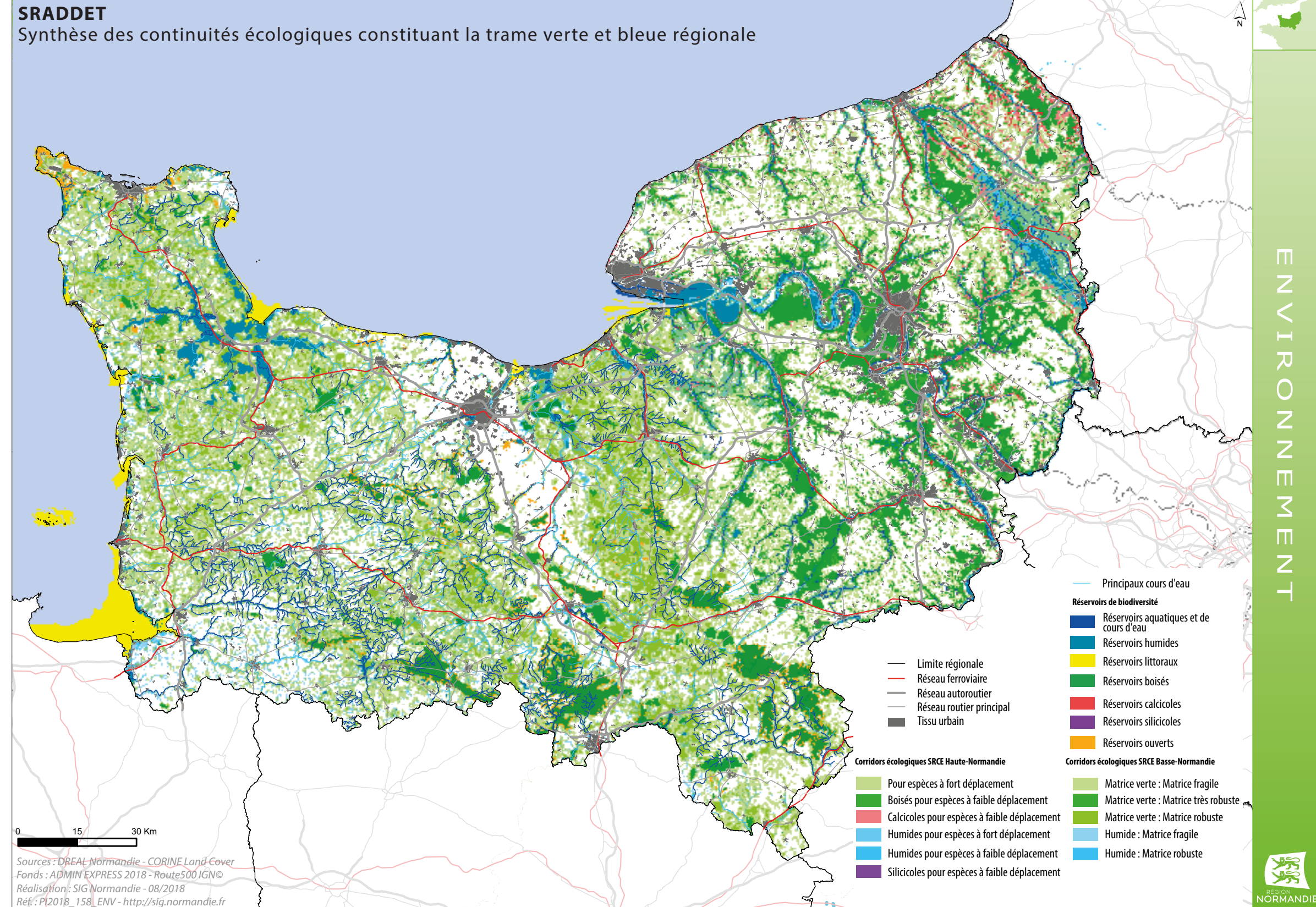
Bassin Seine-Normandie



LA NORMANDIE, QUATRE PARCS NATURELS RÉGIONAUX

17 % du territoire régional





Directeur de la publication

Hervé MORIN

Rédaction et cartographie

Région Normandie

Direction générale adjointe Ressources et performance, vie et évolution de la collectivité

Direction des Finances et appui au pilotage

Service Contrôle de gestion et évaluation

Direction générale adjointe Transports et aménagement du territoire

Direction de l'Aménagement numérique

Service Information géographique et open data

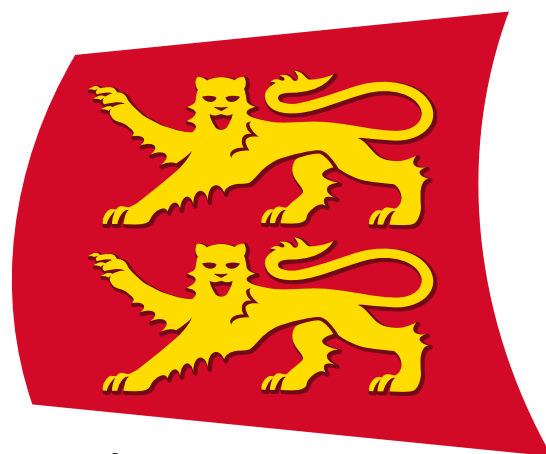
Couverture

Région Normandie

Cabinet du Président

Service Communication

Janvier 2019



RÉGION
NORMANDIE

Région Normandie

Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 Caen cedex 1